



Questionnaire destiné aux partis politiques

Manifesto asbl

Mars 2009

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint un questionnaire sur les programmes politiques des partis en vue des élections de juin 2009. Ce questionnaire fait suite à notre enquête du printemps 2007 et dont les résultats avaient été répercutés dans la presse quelques jours avant les élections législatives (voir www.manifestobru.be). Il a été préparé par des chercheurs et professeurs issus de 4 universités (UCL, ULB, FUSL, VUB) et coordonné par Caroline Van Wynsberghe (UCL).

Les questions posées permettront d'identifier les convergences ou divergences des partis sur certains aspects centraux de la campagne. Nous avons également repris certaines des questions posées dans l'enquête de 2007 afin de mettre en évidence d'éventuelles évolutions.

Pour cette nouvelle enquête, nous espérons pouvoir obtenir à nouveau les réponses de tous les partis démocratiques.

Afin d'en assurer la meilleure diffusion, les résultats définitifs de l'enquête seront transmis à la presse. Ils seront également largement diffusés par des associations bruxelloises.

Pourriez-vous avoir l'extrême obligeance de nous faire connaître vos réponses avant le 10 avril prochain, en retournant ce questionnaire rempli à l'adresse suivante :

Caroline Van Wynsberghe
c.vanwynsberghe@uclouvain.be

Nous restons bien entendu à votre disposition pour toute question ou information complémentaire.

Dès à présent, nous vous remercions vivement de votre collaboration.

Manifesto asbl,
en collaboration avec bruXsel et Aula Magna.

Pour Manifesto,
Philippe Cattoir, vice-président
Caroline Van Wynsberghe

1. Bruxelles, Région à part entière ?

Les questions 1.1 et 1.2 sont issues du questionnaire de 2007.

1.1 D'une manière générale, votre parti considère-t-il que Bruxelles, en tant que Région, doit disposer du même niveau d'autonomie et des mêmes compétences institutionnelles que celles dont disposeraient la Flandre et la Wallonie? (choisir une option)

- Oui
- Non, le niveau d'autonomie actuel de Bruxelles convient bien (statu quo)
- Non, le niveau d'autonomie de Bruxelles doit être révisé. Dans ce cas, quel statut proposez-vous ?

1.2 Plus spécifiquement, votre parti est-il en faveur de l'autonomie constitutive pour Bruxelles?

- Oui
- Non

Commentaire explicatif éventuel :

1.3.1 Des voix s'élèvent à Bruxelles pour supprimer la séparation linguistique des collèges électoraux pour les élections régionales. Pour autant que puisse être mis en place un mécanisme fiable permettant une représentation garantie de la minorité néerlandophone, votre parti est-il favorable à la possibilité de présenter des listes bruxelloises bilingues ?

- Oui
- Non

1.3.2 Si oui à la question précédente, quelles suggestions votre parti préconise-t-il afin d'assurer une représentation garantie de la minorité néerlandophone à Bruxelles ?

1.3.3 Votre parti envisage-t-il la création d'une structure bruxelloise autonome en collaboration avec la section bruxelloise d'un parti néerlandophone ?

- Oui
- Non

Commentaire explicatif éventuel :

1.4 Bruxelles est également constituée en agglomération et dispose, par ailleurs, d'un gouverneur et d'un vice-gouverneur. Moyennant transfert des compétences de ces organes et personnes à la Région de Bruxelles-Capitale, votre parti est-il favorable à la suppression de :

- l'agglomération bruxelloise
- des postes de gouverneur et vice-gouverneur de Bruxelles
- Aucune des deux propositions

Commentaire explicatif éventuel :

2. La frontière *régionale* de Bruxelles

Les questions 2.1 et 2.2.1 sont issues du questionnaire de 2007.

Aujourd'hui, le tracé de la frontière régionale qui délimite Bruxelles correspond au tracé de la frontière linguistique autour de Bruxelles. La frontière linguistique et la frontière régionale représentent toutefois des concepts différents¹. Selon certains, il serait dès lors indiqué de séparer la discussion portant sur le tracé de la frontière régionale de celle portant sur la frontière linguistique. En effet, un tracé opportun sur le plan linguistique ne l'est pas nécessairement sur le plan de la gestion de matières régionales, et inversement.

Les questions qui suivent portent uniquement sur le tracé de la frontière régionale.

2.1. Diverses analyses et études suggèrent que le tracé actuel de la frontière régionale qui enserme Bruxelles constitue un frein à une bonne gestion de compétences telles la mobilité, l'urbanisme, l'affectation du sol, l'environnement. Votre parti partage-t-il ce constat ?

- Oui
- Non. Dans ce cas, sur quel(s) point(s) porte votre désaccord ?

En réponse aux constats présentés ci-dessus, diverses propositions ont été évoquées. Votre parti est-il en faveur des propositions suivantes?

2.2.1 Adapter la frontière régionale de Bruxelles (sans nécessairement modifier la frontière linguistique) ?

- Oui
- Non

Si oui, comment modifier cette frontière? (communes concernées)

Si oui encore, faut-il consulter les populations concernées?

2.2.2 Créer avec les autres Régions, au travers d'accords de coopération, des organes de gestion spécialisés pour gérer des matières spécifiques ? (Par exemple, création d'un district des transports visant à desservir le territoire de la Région Bruxelloise et celui de communes brabançonnes concernées.)

- Oui
- Non

2.2.3 Mettre sur pied une forme de communauté urbaine ou de métropole qui impliquerait communes et Régions concernées ?

- Oui
- Non

¹ La première est fixée par l'article 4 de la Constitution et l'article 6 de la Loi de 1966 sur l'emploi des langues en matière culturelle et administrative. Quant aux frontières régionales, elles sont fixées par l'article 5 de la Constitution, pour les régions flamande et wallonne (et par déduction pour la RBC!) et par l'article 2 de la Loi spéciale relative aux institutions bruxelloises.

2.2.4 Si oui en 2.2.2 ou/et en 3.2.3, dans quels domaines pourriez-vous envisager une telle organisation (merci de marquer une croix dans les cases correspondantes) :

	Accords de coopération	Communauté urbaine/métropole
Transport en commun		
Mobilité		
Urbanisme		
Logement		
Emploi		
Bassins hydrographiques		
Autre (merci de préciser) :		

Commentaire explicatif éventuel :

2.2.5 Indiquer dans le prochain accord de gouvernement (régional bruxellois) les domaines pour lesquels une coordination accrue avec d'autres Régions ou entités serait souhaitable?

Oui

Non

Commentaire explicatif éventuel :

2.2.6 Autres propositions ?

3. Le financement de la Région de Bruxelles-Capitale

3.1.1 La fédération régionale bruxelloise de votre parti est-elle favorable à une révision du financement de la RBC, afin que celui –ci corresponde plus adéquatement à ses besoins?

- Oui Non

3.1.2 Votre parti, dans son ensemble, partage-t-il cette position ?

- Oui Non

Commentaire explicatif éventuel :

3.2 Au cas où un plus juste financement de Bruxelles apparaîtrait opportun, quelles sont la ou les pistes que vous préconiserez? (plusieurs réponses possibles)

- Attribuer tout ou une fraction de la part attribuée de l'IPP suivant la source plutôt que suivant la résidence
- Assurer une surpondération de la population dans le calcul de la part attribuée de l'IPP ("modèle allemand")
- Mettre sur pied une dotation fédérale à la STIB
- Demander une participation financière aux entités qui utilisent Bruxelles comme capitale
- Revoir la dotation mainmorte
- Accroître les montants prévus à Beliris
- Transférer Beliris au budget régional
- Autre (merci de préciser)

Commentaire explicatif éventuel :

3.3.1 Beliris devrait être un instrument pour promouvoir l'image de Bruxelles. On peut s'interroger quant à son efficacité : 8 ministres en charge, délais d'engagement particulièrement longs, couverture des dépenses de la SNCB,... Votre parti est-il favorable à ce que la Région de Bruxelles-Capitale devienne maître d'œuvre de cet accord de coopération?

- Oui Non

3.3.2 Pour simplifier les procédures de décision et accroître leur transparence, votre parti peut-il envisager de créer une institution *ad hoc*, par exemple "une commission pour le développement de la capitale fédérale" (approche canadienne, composée de représentants du fédéral, de la capitale, mais aussi des autres entités fédérées) permettant de distinguer les décisions sur les choix de projets et les questions de mise en œuvre?

- Oui
- Non. Dans ce cas, comment assurer l'implication des autres entités dans la promotion de l'image de Bruxelles, tout en garantissant l'autonomie bruxelloise ?

Commentaire explicatif éventuel :

3.4.1 Votre parti est-il d'accord avec le constat suivant : suite à la non-révision du revenu cadastral depuis 1980, les revenus cadastraux actuellement observés à Bruxelles divergent souvent de manière importante par rapport à la valeur réelle des biens immobiliers.

- Non
- Oui. Dans ce cas, faut-il réévaluer le revenu cadastral à Bruxelles ?
 - Oui
 - Non

3.4.2 Votre parti est-il d'accord avec le constat suivant : la part des taxes immobilières non récurrentes (droits d'enregistrement) représente une partie importante des recettes totales du budget bruxellois et le rend particulièrement sensible aux évolutions conjoncturelles?

- Oui
- Non

3.4.3. Convient-il d'augmenter la part des recettes récurrentes dans le budget (ex : précompte immobilier) ?

- Oui
- Non

Commentaire explicatif éventuel :

3.6 Autres propositions ?

4. Gestion et gouvernance : compétences communales

Une composante importante de l'organisation institutionnelle et de la vie politique en Région de Bruxelles-Capitale est l'existence de 19 communes sur ce territoire. L'attitude des commentateurs politiques à l'égard des communes, de leur rôle et de leur organisation varie considérablement.

4.1 A frontières régionales inchangées, votre parti considère-t-il que les communes bruxelloises devraient être :

- fusionnées avec l'autorité régionale
- regroupées en quelques entités communales
- conservées (nombre inchangé), mais avec révision de certaines frontières
- modifiées (notamment scission de Bruxelles-Ville, unification d'Ixelles, régionalisation de certaines zones,...)
- aucune des propositions ci-dessus n'est souhaitable (statu quo)
- Autre (merci de préciser)

4.2 Bruxelles est la seule capitale fédérale à ne pas disposer de services de sécurité et de maintien de l'ordre public organisés au niveau de l'agglomération. Selon votre parti, l'organisation actuelle en six zones de police est-elle optimale ?

- Oui
- Non. Dans ce cas, votre parti est-il favorable à la fusion des 6 zones de police ?
 - Oui
 - Non

4.3.1. Votre parti considère-t-il que certaines compétences communales devraient être transférées à la Région ? (cochez les cases correspondant aux compétences que vous souhaiteriez transférer)

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Culture | <input type="checkbox"/> Propreté publique |
| <input type="checkbox"/> Infrastructures culturelles (musées, théâtres...) | <input type="checkbox"/> Sécurité (police) |
| <input type="checkbox"/> Enseignement | <input type="checkbox"/> Tourisme |
| <input type="checkbox"/> Fiscalité des entreprises | <input type="checkbox"/> Sport |
| <input type="checkbox"/> Infrastructures sportives | <input type="checkbox"/> Aucune compétence ne doit être transférée |
| <input type="checkbox"/> Mobilité | <input type="checkbox"/> Autre (merci de préciser) |

4.3.2 Inversement, votre parti souhaite-t-il que des compétences soient transférées de la Région vers les communes ?

- Oui
- Non

Si oui, lesquelles ?

5. Gestion et gouvernance : compétences ‘communautaires’

A l'heure actuelle, seules les Communautés française et flamande ainsi que leurs extensions bruxelloises sont compétentes dans les domaines de la culture, de l'enseignement, et des matières personnalisables. Selon certains, il en résulte une insuffisance de soutien aux activités bi- ou multilingues, aux activités interculturelles, à l'enseignement bi- ou multilingue.

5.1.1 Votre parti partage-t-il cette analyse?

Oui

Non

Si oui, pouvez-vous indiquer lesquels des domaines suivants sont problématiques?
(cocher les réponses adéquates)

Culture:

Politique de santé

Enseignement fondamental

Aide aux personnes

Enseignement secondaire

Tourisme

Enseignement supérieur et universitaire

Autres (merci de préciser) :

Emploi des langues

5.1.2 Par ailleurs, en ce qui concerne le tourisme, enjeu économique pour Bruxelles, la Région ne dispose que de la compétence liée à l'image internationale de Bruxelles. Les politiques de promotion de Bruxelles sont morcelées entre les communes, la COCOF (qui gère cette compétence en partenariat avec la Wallonie, au sein de l'OPT) et la Communauté flamande. Ceci ne favorise pas le développement de ce secteur d'activité important à Bruxelles.

Votre parti partage-t-il cette analyse?

Oui

Non

Commentaires et propositions:

5.2. Si votre parti partage le constat selon lequel il existe effectivement un problème spécifique dans certains domaines communautaires à Bruxelles, mais que vous n'avez pas coché une option ci-dessus (5.1.1), quelles méthodes proposez-vous pour remédier aux difficultés signalées ci-dessus ?

5.3.1 Concernant l'enseignement, certains suggèrent que la séparation entre enseignements francophone et néerlandophone à Bruxelles ne permet pas la formation de bons bilingues ou multilingues en nombre suffisant. Le développement de l'enseignement bilingue ou multilingue à Bruxelles bénéficierait à la Région et ses habitants et contribuerait notamment à une diminution du nombre de chômeurs. Votre parti partage-t-il cette analyse ?

Oui

Non

Commentaire explicatif éventuel :

5.3.2 En cas de réponse positive à la question précédente (5.3.1), quelles mesures votre parti préconise-t-il pour améliorer la formation en langue à Bruxelles ?

- Créer des écoles européennes « à la belge »
- Proposer des incitants financiers aux écoles proposant des programmes d'immersion ou bilingues
- Promouvoir de manière efficace les échanges entre enseignants d'écoles francophones et néerlandophones (notamment en octroyant des primes aux enseignants 'mobiles')
- Autre (merci de préciser)

5.4 Le Conseil d'Etat a cassé, en novembre 2008, le cadre linguistique imposé aux pompiers, bloquant de ce fait toute nouvelle nomination tant qu'une répartition satisfaisante n'a pas été formulée.

Votre parti est-il favorable à la révision des lois linguistiques applicables à Bruxelles?

- Oui Non
- Si oui, précisez :

6. Gestion et gouvernance : bonnes pratiques

6.1 Sur les 89 parlementaires bruxellois, 11 sont bourgmestres, 19 échevins et 4 présidents de CPAS. Près d'un parlementaire sur quatre exerce donc une fonction exécutive dans une commune bruxelloise en plus de son mandat au Parlement bruxellois. D'aucuns s'interrogent sur la capacité de ces mandataires à mener ces deux missions de front. Votre parti est-il favorable à l'interdiction du cumul de mandat de parlementaire régional et de bourgmestre/échevin/président de CPAS dans l'une des 19 communes ?

Oui

Non

Commentaire explicatif éventuel :

6.2 Idéalement, la performance des politiques publiques doit être évaluée sur base des objectifs définis au départ. Des données quantitatives devraient pouvoir être générées afin de mener cette analyse. Votre parti estime-t-il que les politiques publiques bruxelloises sont suffisamment évaluées ?

Oui

Non. Dans ce cas, votre parti est-il favorable à

L'élargissement des attributions et du mode de fonctionnement de l'institut bruxellois de statistiques et d'analyse (IBSA)

La création d'un organisme régional d'évaluation des politiques publiques

Autre (merci de préciser) :

Commentaire explicatif éventuel :

En vous remerciant de votre collaboration.